



## Un nouveau label pour mesurer la qualité de l'air intérieur



En France, l'air intérieur des logements est 5 à 10 plus pollué qu'à l'extérieur. [©Aqai]

L'Association pour la qualité de l'air intérieur (Aqai) lance un nouveau label : IntAIRieur, afin de valoriser le travail mis en place pour gérer cette problématique dans la construction neuve. Dans les logements français, l'air y est 5 à 10 plus pollué qu'à l'extérieur. Cette pollution est responsable de près de 20 000 décès prématurés et d'environ 19 Md€ en coût socio-économique.

C'est l'organisme Immolab, nouvellement créé pour IntAIRieur par l'Aqai, qui délivrera le label. Le protocole d'attribution se met en route si le maître d'ouvrage en fait la demande, avant le dépôt de permis de construire. Un auditeur agréé vient ensuite contrôler l'opération dans les phases de programme, conception, réception et exécution (si le maître d'ouvrage le demande). Le label IntAIRieur s'articule autour de 4 axes :

- la sensibilisation des intervenants, en établissant une charte chantier (transport et stockage des matériaux, propreté, condition de mise en œuvre...),
- l'intégration du bâtiment dans son environnement, en recensant l'ensemble des sources potentielles de pollution à proximité et en prenant en compte les contraintes de conception (orientation du bâtiment, sélection des espèces végétales...),
- le choix des équipements (chauffage, systèmes d'aération...), produits et matériaux de construction (revêtements de sols, peintures, colles...) aux faibles émissions de polluants et leur mesure à la livraison,



[Visualiser l'article](#)

– le renouvellement de l'air au sein du bâtiment, en vérifiant la performance du système de ventilation (mesures de l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation, des pressions différentielles aux bouches...).

Dans le logement neuf, collectif, individuel, privé ou public, ces différents facteurs sont croisés pour établir un diagnostic et délivrer le label.